

Stagiaires 2026



QUELLE AFFECTATION CETTE ANNEE ?

Quel concours avez-vous eu ?

CONCOURS BAC+5

(attention vous pouvez avoir un master mais ne pas avoir eu le concours BAC+5 mais celui BAC+3)

Vous êtes titulaire d'un M2 MEEF ou avez une expérience de 1,5 an dans les 3 ans précédents la réussite au concours dans votre discipline (pas AED) : vous serez affecté(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire à temps plein en établissement scolaire avec 10 à 20 jours de formation dans l'année.

Vous avez un autre M2 : mi-temps en établissement et mi-temps formation :

- Les stagiaires *hors EPS, mathématiques (en collège) et lettres (en collège)* suivront leur formation à l'INSPE le mardi, le mercredi et le jeudi matin. Ils pourront donc être présents en établissement le lundi, le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi matin.
- Les stagiaires de mathématiques et lettres affectés en collège et à 50% suivront leur formation à l'INSPE le mardi après-midi, le mercredi et le jeudi matin. Ils pourront donc être présents en établissement le lundi, le mardi matin (jusqu'à 11h pour les établissements éloignés des centres INSPE départementaux), le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi matin.
- Les stagiaires EPS affectés à 50 % (7h + 3h d'AS) seront en formation le lundi, et le mercredi. Ils pourront être présents en établissement le mardi, le jeudi, le vendredi et le samedi matin.

CONCOURS BAC+3

Vous êtes titulaire d'une licence : Vous serez nommé(e) élève-fonctionnaire. Vous serez affecté(e) administrativement au rectorat de l'académie de Reims et effectuerez votre formation au sein de l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) avec stage de pratique accompagné de 12 semaines.

Vous êtes titulaire d'un M1 disciplinaire : après avis d'une commission académique qui examinera votre parcours de formation, vous êtes susceptible d'être affecté(e), par dérogation, directement en qualité de fonctionnaire stagiaire à mi-temps (2ème année de master M2E) en formation en alternance en établissement scolaire et à l'INSPE.

Vous êtes titulaire d'un M1 MEEF ou d'un M2 disciplinaire : vous serez affecté(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire à mi-temps (2ème année de master M2E) en formation en alternance en établissement scolaire et à l'INSPE.

Vous êtes titulaire d'un M2 MEEF : vous serez affecté(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire à temps plein (2ème année de master M2E) en établissement scolaire.